Rogny-les-Sept-Ecluses

BULLETIN MUNICIPAL 2014

sommaire

Le Mot du Maire - L'Equipe Municipale 1
Horaires des cars - Les Services ..... 2 à 5
Les Démarches Administratives ..... 6 & 7
L'Etat Civil - Les Finances 8
Les Elections Municipales 9
L'Action Municipale ..... 10 à 13
Les Villes et Villages Fleuris 14
La Communauté de Communes 15
L'Action Touristique ..... 16 à 18
L'Action Sociale 19
Les Actions en faveur de l'Enfance ..... 20 & 21
Les P'tites Frimousses 22
Aux Ecoles ..... 23 à 25
Les Fêtes de Noël 26
Vie Associative ..... 27, 28 & III de couv.

Ont participé à l'élaboration de ce bulletin municipal la commission correspondante, les Présidents et Responsables d'Associations, certains Commerçants.

Comme les années passées, ce bulletin est distribué par les Conseillers Municipaux, si des erreurs ou des omissions ont été commises au cours de cette diffusion, merci de nous le faire savoir.

Pour les nouveaux habitants, des exemplaires supplémentaires sont disponibles en Mairie.

mot du maire

2013 s'en va .....bienvenue à 2014 !

Je profite de la nouvelle année pour dresser le bilan 2013 des projets en cours et des faits qui balisent notre vie de tous les jours.

• Le cimetière : prévu depuis les années 1980, l'acquisition des terrains suite à la succession de la famille Clérisseau nous a permis son extension. Il était prévu un préau simple, mais compte tenu des exigences de l'architecte des bâtiments de France la dépense a été doublée. Une soixantaine de nouvelles places ont été créées. Nous avons construit un Columbarium et un Jardin du Souvenir qui correspondent au souhait de nombreuses familles.

Le coût total est de 123.000 euros H.T. sans aucune aide.

• Le lotissement des Claveries : souhaitant posséder une offre à la construction, treize lots sont à la vente au prix de 20 euros H.T. le m².

• Le terrain multisports : il fut installé à la place d'un ancien terrain de tennis. Son coût est de 30.000 euros, aidé à 80 %. Il devrait servir aux écoles et aux adolescents pour s'occuper et se "défouler".

• L'éclairage des 7 Écluses : rénové depuis novembre, il est apprécié de tous. Cela a engendré un coût de 30.000 euros partagé avec le Syndicat d'Électrification.

• La salle culturelle et touristique : n'étant plus conforme depuis de nombreuses années, elle va être remise aux normes avec une bonne isolation et un bon chauffage. Elle est prévue pour 150 personnes assises. Sa mise en service s'effectuera après l'été 2014.

Son coût est de 530.000 euros H.T. Entre l'Etat (D.E.T.R.) et l'Europe (FEADER), nous avons obtenu 237.000 euros.

Pour mémoire, une étude de 2002 concernant la construction d'une nouvelle salle faisait état de deux millions d'euros (insupportable pour 750 habitants).

• L'église : nous avons installé des grilles au clocher pour éviter que les pigeons ne créent des désordres conséquents.

Une sono pour un coût de 6.077 euros HT est financée par des dons.

En 2014, l'installation électrique devrait être refaite et un chauffage avec quatre radiants installé.

• le Docteur : depuis novembre 2013, nous sommes à la recherche d'un docteur pour pérenniser l'offre vacante depuis 18 mois. Sans médecin, l'avenir de notre pharmacie et de nos écoles peut être compromis.

• L'année 2014 et les suivantes devraient être consacrées à la réfection des écoulements des eaux pluviales du Colombier et à la remise à niveau de la station d'épuration.

Je souhaite féliciter les personnes qui s'investissent dans le fleurissement et les décorations tout au long de l'année et pour Noël.

Je n'oublie pas les associations qui oeuvrent à la vie et au dynamisme du village.

Je pense aussi au petit commerce qui est à la peine dans la conjoncture actuelle. Je ne manquerai pas non plus de vous indiquer que l'office de tourisme n'est plus municipal, mais fait partie de la nouvelle compétence de l'association Office de Tourisme Cœur de Puisaye.

Une note positive :

- la société GUILLAUMAT possède 27 ouvriers et a ses carnets de commandes bien remplis,
- la société S.B.P.I. est en pleine extension avec une antenne Travaux Publics. Elle emploie 80 personnes en France et 30 en Afrique.

Cette nouvelle année est une belle occasion pour vous manifester tout notre attachement et souhaiter que tous vos projets 2014 se réalisent !

l'équipe municipale

Claude SAMYN, Maire, *Agriculteur retraité*

Gérard FOUCHER, *1er Adjoint, Agent de maîtrise - Retraité*

Jean-Marc SOULARD,
2e Adjoint, Expert automobile - Retraité

Jacqueline HENRIAT,
3e Adjointe, Commerçante en retraite

Fortunade DAVIET NOUAL, *Rédactrice*

Jean-Luc MARCHAND, *retraité des VNF*

Marie-Carmen GAUDIN, *Chef d'entreprise*

Geneviève MARTEAU-LORIOUX,
Agricultrice, ingénieur agricole, expert agricole

Michel FONTENOY, *Chauffeur*

Eric VERON, *Agent de navigation*

Julie MARTHELOT, *Employée de SAMU*

Alexandre LOISEAU, *Chauffeur, Installateur*

Frédéric KELLER, *Cascadeur, Comédien d'action*

Gérard SEMENCE, *Agent de navigation*

horaires des cars

POUR PARIS

DEPART DE PARIS - *Café de France - 12, place d'Italie*

Du LUNDI au VENDREDI	DEPART	16H00	ARRIVEE A ROGNY	18H37
MERCREDI	DEPART	11H00	ARRIVEE A ROGNY	13H02
SAMEDI	DEPART	10H00	ARRIVEE A ROGNY	12H02

DEPART DE ROGNY - *Arrêt Bus - Rue André Henriat*

DU LUNDI AU SAMEDI (sauf mercredi)	DEPART	7H08	ARRIVEE PLACE D'ITALIE	9H20
MERCREDI	DEPART	13H38	ARRIVEE PLACE D'ITALIE	15H40
DIMANCHE	DEPART	17H48	ARRIVEE PLACE D'ITALIE	20H15

Modifications éventuelles les jours fériés. Pas de réservation. Etre présent 10 minutes à l'avance.
Demandez la liste des horaires complets Saint-Fargeau / Paris à l'Office de Tourisme.

services

La Mairie est ouverte : du lundi au vendredi de 9h à 12h.
Ouvert un samedi sur deux : les jours d'ouverture sont affichés à la mairie.

1, rue de la Grande Montagne - 89220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES
Tél. : 03 86 74 51 78 - Fax : 03 86 74 56 91
Site : www.rogny-les-7-ecluses.fr
Service Administratif : mairie.rogny@orange.fr

Permanences de 10h à 12h :
- **Le Maire** sur rendez-vous.
- **M. Gérard FOUCHER :** tous les matins pour Urbanisme, cimetière, eau et ordures ménagères.
- **M. Jean-Marc SOULARD :** sur rendez-vous pour la voirie et les travaux.
- **Mme Jacqueline HENRIAT :** CCAS le mercredi matin

L'équipe communale :

Secrétaire de mairie : Sabrina CHARENTON.
Secrétaire d'accueil : Laura DAMIENS.
Agent tourisme : Florence SEIGNEUR.
Agent d'entretien : Restaurant scolaire : Katia VERON et Emerick NEVEU.
Salles communales, mairie et école : Katia VERON.
Agent d'entretien voirie et espaces verts : Jacky GRENOT, Denis PETIT, Judicaël CLOISEAU et Geoffroy BOIVIN en apprentissage.
Agent Postal : Marie-Christine ANQUETIL et Hélène HUGUET en remplacement.

L'Agence Postale est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h. Départ du courrier tous les jours à 12h, sauf samedi. Tél : 03 86 74 54 17

CCAS : Pour la rédaction de vos courriers, dossiers ou pour toute demande personnelle, une permanence est assurée le mercredi matin par Jacqueline HENRIAT. Autres dates sur rendez-vous au 03 86 74 51 78 au secrétariat de Mairie.

Service National : Recensement en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense *(JAPD).* Les jeunes gens et jeunes filles nés en 1997 doivent se faire recenser au service Accueil de la Mairie dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. (Se munir de sa carte nationale d'identité et du livret de famille de ses parents.)

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat à la DDT Auxerre, 3, rue Monge, au 03 86 48 41 00.

Tri Sélectif : Route de Châtillon et Quai Sully. Pour les autres déchets, vous disposez d'une déchetterie cantonale à Champcevrais (les mardis, jeudis et samedis matin de 9h à 12h toute l'année, les vendredis de 14h à 17h du 1er avril au 31 octobre). Pour les cartes d'accès se référer à la page 13.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement : 16-18, boulevard de la Marne à AUXERRE.
Tél : 03 86 72 87 19. Courriel : contact@caue89.fr
Le CAUE a pour missions :
- L'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- L'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant ;
- Les conseils aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement ;
- L'information des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Les CAUE sont présents dans 90 départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

Ramassage des Ordures Ménagères : Le lundi matin et le jeudi matin dans le bourg : uniquement le lundi l'hiver (01/10 au 31/03). En raison des jours fériés, la collecte sera effectuée **les lendemains (voir tableau ci-dessous).** Les poubelles doivent être sorties **la veille au soir** du jour de collecte.
Pour faciliter le travail des éboueurs, présentez les bacs avec les poignées tournées côté route. Les poubelles doivent être rentrées après le ramassage.

Ramassage : Bléneau bourg, Champignelles bourg, Rogny-les-sept-Ecluses
(Jours fériés de janvier à septembre 2014)

Jours fériés 2014	Lundi de Pâques **Lundi 21 avril**	Fête du Travail **Jeudi 1er mai**	Victoire 1945 **Jeudi 8 mai**	Ascension **Jeudi 29 mai**	Lundi de Pentecôte **Lundi 9 juin**	Fête Nationale **Lundi 14 juillet**
Décalage du jour de collecte	Collectes mardi 22 avril vendredi 25 avril	Collecte vendredi 2 mai	Collecte vendredi 9 mai	Collecte vendredi 30 mai	Collectes mardi 10 juin vendredi 13 juin	Collectes mardi 15 juillet vendredi 18 juillet

Pas de changement pour le 15 août. **Les déchetteries sont fermées les jours fériés.**

Balayage des rues du Bourg 2014 : 03/03, 14/04, 12/05, 02/06, 28/07, 04/08, 08/09, 13/10, 03/11.
➔ Pour une meilleure efficacité des prestations, nous demandons aux riverains, de déplacer leurs véhicules la veille au soir des passages de la balayeuse ce qui conditionne l'entretien de leurs trottoirs. Merci d'avance.

La destruction des nids : Depuis plusieurs années, la destruction des nids de guêpes, de frelons et autres nuisibles n'est plus effectuée par les pompiers, mais peut être réalisée par des entreprises agréées dont la liste est disponible en Mairie.

Tarifs Municipaux

Salle culturelle et touristique :
De nouveaux tarifs vous seront communiqués dès la fin des travaux.

Tarifs Concessions Cimetière :
Centenaire : 500 € - Cinquantenaire : 275 € - Trentenaire : 165 € - Temporaire (15 ans) : 60 €

Tarifs Columbarium et caves urnes :
15 ans : 450 € - 30 ans : 705 € - 50 ans : 1.305 €

Tarifs Cantine Scolaire : La Maison de Retraite de Bourron fournit les repas de la cantine scolaire au prix de 4,67 € / repas. Il est facturé 3,36 € / repas aux familles et 5,50 € / repas au personnel et enseignants.

**Nous vous rappelons l'existence du site internet officiel de la Mairie :
www.rogny-les-7-ecluses.fr dans lequel vous retrouverez
d'autres informations administratives, culturelles, associatives,
… un forum et le coin des petites annonces pour professionnels et particuliers.**

services

Numéros de téléphone à retenir :

Pompiers	18
Gendarmerie	17
Infirmières Sandra NEROT et Stéphanie GERARD	03 86 74 96 76
Pharmacie BELLOT	03 86 74 54 64
Service de garde - SAMU	15
Mairie	03 86 74 51 78
La Poste	03 86 74 54 17

Office du tourisme	03 86 74 57 66
Taxi 7 écluses	06 76 47 59 60 ou 03 86 74 53 12
Allô, Service Public	3939
Les Secours pour les téléphones mobiles	112
Assédic	39 49
CPAM	36 46
Pharmacie de garde	32 37
Relais de Services Publics de Bléneau	03 86 74 82 28
Service technique lignes téléphoniques	10 13

relais de services publics à bléneau

Une très bonne année pour le relais de Services Publics de Bléneau.

• Le social

→ Le Conseil Général par le biais d'assistantes sociales et de conseillères en économie sociale et familiale sur rendez-vous au 03-86-44-42-00.

→ La Caisse d'Allocations Familiales par le biais du Visio Accueil le mardi matin de 10h30 à 12h00.

→ L'AFTAM : accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA orientés par le Conseil Général.

→ Une médiatrice du PACT (Protection Amélioration Conservation Transformation) intervient pour la gestion des impayés d'énergie (EDF, eau, gaz, bois….) sur rendez-vous au 03-86-18-19-16.

→ Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) un mercredi tous les 15 jours.

• La santé

→ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le mardi de 9h à 11h sauf pendant les vacances scolaires.

→ La Protection Maternelle Infantile le deuxième jeudi de chaque mois.

→ L'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), sur rendez-vous au 03 86 51 46 99 (vendredi) ou le 06 71 27 16 37.

• L'emploi

→ Pole Emploi (pour les plus de 26 ans) Visio Accueil, sur rendez-vous donnés par Pole-Emploi.

→ Mission Locale de Toucy (Un Conseiller, aide aux jeunes pour la recherche d'un emploi, formation, aide pour le permis, logement, ceci en fonction des formations acquises concerne les 16 - 25 ans) sur rendez-vous au 03-86-74-31-83.

• Le logement

→ L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) au 03-86-72-16-16 le 4e mardi tous les deux mois.

→ Le PACT concernant l'Agence Immobilière à Vocation Sociale sur rendez-vous au 03-86-18-19-16 un mardi sur deux.

• Le Juridique

→ Le conciliateur aide les personnes à trouver des solutions dans divers conflits (conflits de voisinage, avec les institutions…) le deuxième mardi de chaque mois.

• Les passeports biométriques

→ 87 passeports biométriques ont été fabriqués depuis le début de l'année, et 99 cartes nationales d'identités.

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	- Assistantes sociales sur rendez-vous (9h - 12h)	
MARDI	- CPAM (9h-11h) - Visio-accueil CAF (10h30-12h) - ADIL (10h-12h) : *4e mardi tous les 2 mois*	- conciliateur (14h-16h) : *2e mardi de chaque mois* - PACT (14h-17h) : *un mardi sur deux*
MERCREDI		- RAM (14h-16h) : *2e mardi de chaque mois*
JEUDI	- PMI (10h30-12h) : *2e jeudi de chaque mois*	
VENDREDI	- ANPAA sur rendez-vous	

Agence Postale

L'agence postale communale est tenue par Marie-Christine ANQUETIL depuis février 2012.
Vous y retrouverez les principaux services de La Poste,
6 jours sur 7, du lundi au samedi de 9h à 12h00.
Levée du courrier du lundi au vendredi à 12h00. Samedi, pas de départ.

Courrier et colis

- Vente de timbres-poste à usage courant.
- Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballage Colissimo.
- Fourniture d'autres produits Courrier / colis sur commande.
- Dépôt des objets y compris recommandés *(hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée).*
- Retrait des lettres et colis en instance *(hors valeur déclarée et Chronopost).*
- Service de proximité *(contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition).*

Services financiers

- Retrait d'espèces sur CCP, Post épargne ou Livret d'épargne du titulaire dans la limite de 300 € par période de 7 jours.
- Emission de mandat cash, dans la limite de 300 € par opération.
- Pour toute autre opération concernant les produits financiers, votre Agence Postale Communale de Rogny, sera votre relais avec le bureau de Poste de Bléneau.

Vente de cartes téléphoniques prépayées pour téléphones portables La Poste Mobile

Règlement par carte bancaire à partir de 10 € et retrait avec carte bancaire à partir de 20 €.

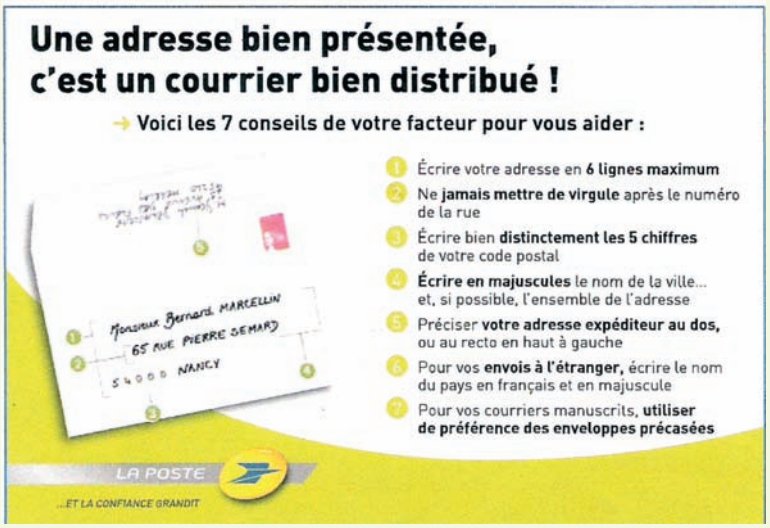
Une adresse bien présentée,
c'est un courrier bien distribué !
Voici les 7 conseils de votre facteur pour vous aider :
Monsieur Bernard MARCELLIN
65 RUE PIERRE SEMARD
54000 NANCY
1 Écrire votre adresse en 6 lignes maximum
2 Ne jamais mettre de virgule après le numéro de la rue
3 Écrire bien distinctement les 5 chiffres de votre code postal
4 Écrire en majuscules le nom de la ville... et, si possible, l'ensemble de l'adresse
5 Préciser votre adresse expéditeur au dos, ou au recto en haut à gauche
6 Pour vos envois à l'étranger, écrire le nom du pays en français et en majuscule
7 Pour vos courriers manuscrits, utiliser de préférence des enveloppes précasées
LA POSTE
...ET LA CONFIANCE GRANDIT

Une boîte aux lettres normalisées,
c'est le confort de tous !
Voici les 5 conseils de votre facteur pour vous aider :
1 Préférer une boîte aux lettres de grande dimension (260 mm L x 260 mm H x 340 mm P)
2 Préférer la marque NF pour une meilleure garantie
3 Inscrire lisiblement, sur la boîte aux lettres, les noms de toutes les personnes qui habitent à cette adresse
4 Placer votre boîte aux lettres à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie de circulation
5 Si vous venez d'emménager, venez signaler au bureau de poste le plus proche de votre domicile votre nouvelle adresse, ou rendez-vous sur www.laposte.fr
LA POSTE
...ET LA CONFIANCE GRANDIT

Bureau de Poste

13, rue d'Orléans - 89220 BLENEAU

Horaires : Lundi	:	9h à 12h
Mardi, mercredi, jeudi:		9h à 12h
		13h30 à 16h30
Vendredi	:	9h à 12h
Samedi	:	9h à 11h30

Levée du courrier du lundi au vendredi à 13h et le samedi à 10h30.

La Banque Postale : 3639
Service courrier particuliers : 3631
Service courrier entreprises : 3634

Pour tout savoir sur La Poste
www.laposte.fr
www.labanquepostale.fr
www.laposte.net

démarches administratives

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
Acte de naissance (validité 3 mois)	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom et prénoms	Gratuit	
Acte de mariage (validité 3 mois)	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, nom et prénoms	Gratuit	
Acte de décès	Mairie du lieu de décès ou mairie du dernier domicile du défunt	Indiquer date de décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement)	Gratuit	
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu de résidence	Fournir l'état civil des conjoints et des enfants	Gratuit	
Carte grise	Mairie du domicile ou Préfecture	Ancienne carte grise, pièce d'identité, attestation de domicile, chèque bancaire ou postale ou mandat-cash	Montant selon l'année et la puissance du véhicule. 6,50 € frais de dossier	Adresser le chèque à l'ordre du Trésor Public Gratuit si changement de domicile
Certificat de nationalité française	Greffe du tribunal d'instance du domicile	Livret de famille et toute pièce prouvant la nationalité	Gratuit	
Carte nationale d'identité (validité 15 ans) pour les cartes délivrées à partir du 02/01/2004	Mairie du domicile, présence obligatoire de l'intéressé pour prise d'empreinte + signature	2 photos d'identité, 1 attestation de domicile (EDF ou téléphone), acte de naissance, livret de famille, ancienne carte (présence d'un des parents pour les mineurs) - en cas de divorce : photocopie du jugement de divorce - en cas de perte ou de vol : déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie)	Gratuit	La carte d'identité est gratuite cependant le renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25€ si la précédente carte n'est pas présentée au dossier
Passeport (validité 10 ans)	Relais de Services Publics à Bléneau ou autres Relais			
Dossier de mariage	Mairie du domicile	Venir en mairie chercher le guide des futurs époux avec les imprimés à remplir, extrait d'acte de naissance et pièce d'identité des 2 conjoints + pièces d'identités des témoins et justificatif de domicile des futurs époux	Gratuit	
Carte d'électeur Inscription sur les listes électorales	Mairie du domicile A partir du mois de septembre jusqu'au 31 décembre	Carte d'identité Justificatif de domicile (quittance de loyer ou EDF) Ancienne carte électorale	Gratuit	Avoir 18 ans et être de nationalité française
Casier judiciaire	Casier judiciaire national 44079 Nantes Cedex	Justificatif d'état civil obligatoire uniquement pour les personnes nées à l'étranger	Gratuit	Les demandes peuvent être effectuées sur Internet : www.cjn.justice.gouv.fr
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être faite devant un Officier de l'Etat Civil avec carte d'identité	Gratuit	Présence obligatoire
Permis de conduire et perte et vol	Vol : la déclaration de vol se fait à la gendarmerie Perte : la déclaration se fait directement à la Préfecture En revanche pour le reste le dossier peut être fait à la mairie du domicile ou directement en Préfecture	2 photos d'identités récentes et identiques Un justificatif de domicile 1 photocopie du permis de conduire en cas de perte ou vol : photocopie du récépissé de déclaration de perte ou de vol. Formulaire complété et signé pour le renouvellement du permis. Enveloppe max 50 gr	Gratuit	
Titre de séjour - Naturalisation Attestation d'accueil	Directement en Préfecture Mairie du domicile		30€ en timbres fiscaux	

En cas de vol de vos papiers d'identité, veuillez vous adresser à la gendarmerie

Formalités administratives en cas de perte de carte nationale d'identité et/ou passeport

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Principe

Si le document a été perdu, il convient de faire une déclaration de perte. La déclaration peut se faire en même temps que le dépôt du dossier en mairie, si la personne désire une nouvelle carte immédiatement.

CAS GENERAL : Perte avec demande de renouvellement

La déclaration de perte peut être préalablement établie sur internet avant d'être déposée directement en mairie (à Paris, à l'antenne de police administrative d'arrondissement) lors de la demande de renouvellement du titre perdu, permettant ainsi un gain de temps pour le déclarant.

Cette déclaration de perte est jointe au dossier.

Liens internet vers le formulaire

- préfecture de l'Yonne :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14011_01.do?jeton=iajztgEzZNc_UQEzcM9lf1v3
- ministère de l'intérieur :
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/vol-perte-papier

CAS PARTICULIER : Perte sans demande de renouvellement

Il doit, dans ce cas, faire une déclaration de perte :

- si la perte a eu lieu en France : au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu où s'est produit la perte,
- si la perte a eu lieu à l'étranger : aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche.

PASSEPORT :

Si le passeport a été perdu, il convient de faire une déclaration de perte. Tout comme la carte d'identité, la déclaration se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie, si la personne souhaite obtenir un nouveau passeport immédiatement.

CAS GENERAL : Perte avec demande de renouvellement

Les démarches peuvent être effectuées, quel que soit le lieu d'habitation :

- En France : dans l'une des mairies (ou antennes d'arrondissement à Paris) équipées d'une station biométrique,
- A l'étranger : auprès du consulat (ou ambassade) qu'il convient de contacter pour savoir s'il est équipé pour délivrer les passeports biométriques.

Comme pour la CNI, il est vivement conseillé d'établir la déclaration sur internet avant de venir déposer le dossier en mairie pour la demande du nouveau passeport.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Liens internet vers le formulaire

- préfecture de l'Yonne :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14011_01.do?jeton=5hsOwQEzabZjYwEzdfXBfzH9
- ministère de l'intérieur :
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/vol-perte-papier

CAS PARTICULIER : Perte sans demande de renouvellement

Dans ce cas, la déclaration de perte est à faire :

- Si le passeport a été perdu en France : au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu de la perte,
- Si le passeport a été perdu à l'étranger : aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE
Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
JDC
OBJECTIF CITOYEN
SGA
EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

état civil 2013

Naissances... Bienvenue à

8 août : ***Sabyle BALTI***
31 août : ***Elise SCHERRIER***
8 septembre : ***Baptiste DEMETS***
1er novembre : ***Ambre VEAULIN***
5 novembre : ***Nezha BOUNHIR DELAPIERRE***

Mariages... Félicitations à

24 août : ***Karine DELAPIERRE et Adil BOUNHIR***
31 août : ***Sylviane NAEPELS et Christian MOINE***

Décès... Toutes nos condoléances aux familles de

10 février : ***Armand MORAND,*** *transcription*
14 février : ***Raymond RISSET***
8 mars : ***Louis HUOT***
22 mars : ***Claude LABUSSIERE***
28 mars : ***Dominique BONNARD,*** *transcription*
13 mai : ***René BEUNET***
22 mai : ***Armand GALLOT,*** *transcription*
5 juin : ***Guy HUBERT,*** *transcription*
20 juillet : ***Pierre DESPLANCHES,*** *transcription*
2 octobre : ***Janine MARTEAU,*** *née BAUX*
1er novembre : ***Alain DUMONT***
12 novembre : ***Daniel VIELLE,*** *transcription*

finances communales 2013

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1.027.786 €	1.027.786 €
Investissement	555.020 €	555.020 €
Excédent global de clôture 2012 : 327.258,55 euros		

TAUX D'IMPOSITION 2013

Taxe d'Habitation : **10.77 %**
Taxe Foncier Bâti : **18.38 %**
Taxe Foncier Non Bâti : **52.09 %**

BUDGET CCAS

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6.905 €	6.905 €
Investissement	36 €	36 €
Excédent global de clôture 2012 : 2 510,04 euros		

BUDGET LOTISSEMENT DES VIGNES DU COLOMBIER

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	204.906 €	204.906 €
Investissement	204.907 €	204.907 €

BUDGET LOTISSEMENT DE LA CLAVERIE

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	351.036 €	351.036 €
Investissement	377.072 €	377.072 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	80.987 €	80.987 €
Investissement	268.483 €	268.483 €
Excédent global de clôture 2012 : 9.126,73 euros		

Objets trouvés : **Pull adulte rayé, veste grise, manteau enfant violet et rose, portable Samsung tactile, montre noire, une moufle enfant, une pince à cheveu, un gant the North Face, un trousseau de 4 clés, un trousseau de 3 clés, un porte clé avec une clé, un bouchon de réservoir de voiture avec deux clés.**

les élections municipales des 23 mars et 30 mars 2014 :

Les élections municipales ont lieu, en principe, tous les 6 ans, au **suffrage universel** direct.

Le nombre de conseillers municipaux varie selon la taille de la commune : de 7 conseillers pour les communes de moins de 100 habitants à 69 pour les communes de 300.000 habitants ou plus (art. L2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Le **mode de scrutin** municipal pour les communes de moins de 1000 habitants est le scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Les candidats se présentent sur une liste, mais les bulletins de vote peuvent être modifiés par les électeurs **(panachage).**

Les conseillers municipaux sont **élus pour six ans,** et sont renouvelés intégralement au mois de mars de l'année électorale concernée (art. L227 du code électoral).

Le **maire** est **élu par et au sein du conseil municipal,** au scrutin secret et à la **majorité absolue** pour les deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire (art. L2122-1 et L2122-4 CGCT).

Le **nombre d'adjoints** est fixé par le conseil municipal mais ne peut cependant excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (art. L2122-2 CGCT).

Qui peut être candidat ?

Le candidat doit avoir au moins 18 ans, être de **nationalité** française ou ressortissant d'un État de l'Union européenne, il doit jouir de ses droits électoraux et avoir une attache avec la commune où il se présente (y être électeur ou inscrit au rôle des contributions directes). Dans les communes de 500 à 1.000 habitants, le nombre de conseillers municipaux ne résidant pas dans la commune au moment de l'élection ne peut excéder le quart des membres du conseil municipal (article L 228 du Code électoral).

Des cas d'inégibilités ou d'incompatibilités résultent de certaines fonctions (préfet, agent salarié communal...) ou de liens de parenté (dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre d'ascendants, descendants, frères et sœurs membres d'un conseil municipal est limité à deux).

Quelles sont les conditions pour voter ?

- être de **nationalité** française ou être citoyen de l'Union européenne,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- jouir de ses droits civils et politiques (y compris dans leur pays pour les étrangers),
- être inscrit sur les listes électorales,
- être muni d'une pièce d'identité le jour de l'élection

action municipale

TRAVAUX ET ENTRETIEN COMMUNAL 2013 :

- Point à temps sur la voirie communale.
- Réfection des murs intérieurs du lavoir.
- Aménagement du jardin de l'office de tourisme, ouvert à tous.
- Parking du cimetière.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2013 :

- Peinture et réfection de la cantine scolaire et de ses toilettes.
- Réfection du Quai des Lancières.
- Lotissement des Claveries.
- Travaux de voirie : Parking des 7 écluses et Allée des Pinsons.
- Terrain multisports.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

(ou P.L.U.) a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 27 mai 2013. Des remarques ont été faites par les services de la Préfecture et des modifications ont donc été apportées au dossier par le cabinet ECMO.

A ce jour le P.L.U. est en vigueur avec un nouveau règlement.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier en Mairie aux jours et heures d'ouvertures.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2014 :

- Réhabilitation du réseau des eaux usées et pluviales.
- Aménagements au camping.
- Etude de la réhabilitation de la station d'épuration.
- Chauffage et mise aux normes de l'électricité à l'église.

TERRAIN MULTISPORTS :

Depuis le 11 octobre dernier un terrain multisports est installé sur le deuxième court de tennis sur l'Ile du Port au Bois. Il a été installé par la société HUSSON, spécialisée dans ce domaine.

Vous pourrez utiliser ce terrain librement pour vos activités de hand-ball, basket et volley-ball.

Des ballons seront mis à disposition des utilisateurs toute l'année sur demande à l'office de tourisme.

DU CHANGEMENT POUR LE MONUMENT HISTORIQUE DES 7 ÉCLUSES :

Depuis 2013 des projecteurs sont venus éclairer et mettre en valeur notre monument historique la nuit.

La commission des sites a donné son accord pour l'abattage des sapins morts de chaque côté des 7 écluses. De nouveaux arbres en harmonie avec la végétation bourguignonne devraient être replantés courant 2014.

CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM :

Une soixantaine de nouvelles places ont été créées ainsi qu'un jardin du souvenir et un columbarium avec 12 cases urnes et 6 caves urnes. Un préau avec un local technique permet d'abriter les usagers en cas d'intempérie et faciliter le travail des employés communaux.

TICKETS DE CANTINE :

Un système de tickets pour le paiement de la cantine a été instauré depuis le 1er février 2013.

Néanmoins, nous rappelons aux parents d'élèves que les repas étant commandés une semaine à l'avance à la Maison de Retraite de Champcevrais, il vous est demandé de vous présenter en mairie pour acheter vos tickets pour le mois suivant, impérativement avant le dernier MARDI du mois en cours.

Merci de votre compréhension.

action municipale

UN CONTRAT POUR LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES EN PUISAYE-FORTERRE

L'eau est un bien précieux qu'il est indispensable de protéger. Fin 2012, plusieurs communes de l'Yonne ont été contraintes de distribuer de l'eau embouteillée, celle provenant de leurs captages étant impropre à la consommation.

La Directive Cadre européenne sur l'Eau engage la France à améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015. Dans cette perspective, l'Agence de l'Eau Seine Normandie propose aux élus locaux, agriculteurs, artisans et usagers de l'eau présents sur un territoire hydrographique cohérent de préserver la ressource en eau et de restaurer les milieux aquatiques par la mise en place d'un **contrat global.**

En accord avec le SIAEP de Charny et les communes de Saint-Fargeau et Saint-Martin-des-Champs, la Fédération des Eaux Puisaye-Forterre vient de s'engager dans l'élaboration d'un contrat global sur le **bassin du Loing amont.** Ce territoire de 980 km² regroupe 40 communes pour un peu plus de 20 000 habitants. Les grands enjeux du bassin versant concernent l'amélioration de la qualité des eaux, la satisfaction des besoins en eau potable ainsi que la reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides.

Les différentes étapes du contrat global sont les suivantes :

- La réalisation d'un **état des lieux** du territoire débuté fin 2012 et d'un diagnostic de toutes les activités ayant un impact sur l'eau ;
- L'élaboration d'un **programme d'actions hiérarchisées en concertation avec tous les acteurs** de l'eau ;
- La **signature** du contrat prévue pour **fin 2014 ;**
- La **mise en œuvre** du programme d'actions sur 4 à 6 ans par les acteurs concernés c'est-à-dire les collectivités territoriales (communes, communautés de communes et syndicats d'eau potable) et les professionnels (artisans, industriels, agriculteurs) ;
- **L'évaluation** et le **suivi** des actions réalisées.

Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter l'animatrice du contrat global,
Marie DOUANE,
par téléphone au 06.42.03.31.68
ou par mail à rivieres@repf.fr.

SALLE CULTURELLE ET TOURISTIQUE :

2014 : Réhabilitation de la salle touristique et culturelle.

La précédente salle des fêtes s'appelait le "Week-end". Elle a été inaugurée en 1948 ! Elle possédait un bar et un dancing où s'y déroulaient des séances de théâtre et de cinéma.

Pendant plusieurs décennies elle fut le lieu de rencontre des associations, des jeunes et des administrés.

La commune en fit l'acquisition en 1968. De ce fait elle s'appela "Salle des Fêtes". Il s'y déroulait des repas et évènements qui rassemblaient jusqu'à 150 personnes : assemblées générales des associations, expositions,...

Le temps a changé. Une mise aux normes s'imposait. 2014, c'est la réhabilitation.

Nous y trouverons une salle de 185 m², un espace traiteur et un sas d'entrée. Le Conseil a souhaité garder le parquet. Il n'y aura plus de marches. Une bonne isolation et un chauffage adéquat devront parfaire la construction.

Travaux 2013

Plan de la prochaine salle culturelle et touristique ci-dessous.

LE LAVOIR COMMUNAL :

Une fresque grandeur nature pour le lavoir de Rogny !

Le lavoir communal a été partiellement rénové depuis quelques années (toiture, chemin d'accès, nettoyage intérieur/extérieur).

L'office de tourisme a créé des panneaux explicatifs et organise des visites guidées avec Annie-France GAUJARD, mais le lieu reste peu attrayant en dehors de ces visites.

De là est née l'idée de représenter le travail des lavandières sur place durant toute la saison estivale afin d'enrichir ce lieu.

La Municipalité a donc naturellement sollicité l'association "Peintres en Liberté" pour réaliser une fresque en quatre parties valorisant le travail et les outils des lavandières.

Ces peintures seront installées sur place dès le printemps et retirées en automne.

Les employés communaux ont nettoyé et enduit les murs intérieurs qui recevront les fresques.

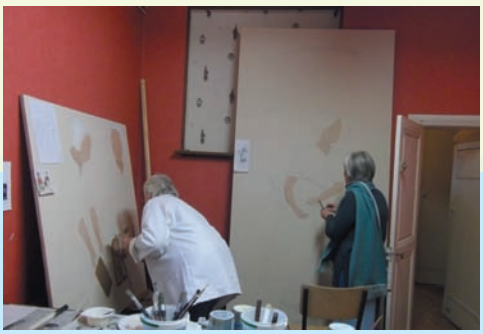

action municipale - civisme

LA LUTTE CONTRE LES BRUITS GÊNANT LE VOISINAGE :

Les bruits de voisinage sont réglementés par l'**article 5** de l'arrêté préfectoral de 1991.

Sont concernés les bruits occasionnés par des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que les tondeuses à gazon à moteur thermique, les tronçonneuses, les perceuses, …

Ils peuvent être utilisés de la manière suivante :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.**

L'**article 6** incite les occupants de propriétés à prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par le bruit provenant d'appareils ménagers, d'appareils et dispositifs de diffusion sonore, d'instruments de musique, et de comportement non adapté à ces propriétés.

De même, l'**article 7** informe les propriétaires et possesseurs d'animaux de leur devoir de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental interdit le brûlage des déchets verts (plantes et fleurs fanées), vous devez les déposer dans votre bac à bio déchets.

Nous vous rappelons que les feux sont interdits en période de sécheresse.

De plus, nous disposons d'un point propreté rue Gaspard de Coligny et nous souhaiterions qu'il reste propre et accueillant. Nous comptons sur vous pour déposer vos déchets dans les bacs adéquats.

Nous tenons à vous rappeler que la Municipalité n'intervient pas sur le domaine privé mais exclusivement sur les voies publiques.

En cas de gel, nous vous rappelons que vous avez le devoir de sabler, ou saler devant votre pas de porte afin d'éviter les incidents.

Nous vous rappelons que les chemins le long du vieux canal, bief de la montagne, sont autorisés exclusivement aux piétons et VTT. Ils sont interdits à tous véhicules à moteur et aux chevaux !

NOS AMIS LES BÊTES…

Les animaux doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Attention : si vous êtes en possession d'un chien de 1re ou 2e catégorie vous devez impérativement le déclarer en mairie et être titulaire d'un permis de détention délivré par le Maire après présentation des justificatifs suivant :

- identification,
- assurance,
- vaccination antirabique,
- stérilisation (certificat vétérinaire) pour les chiens de 1re catégorie,
- attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale (La loi 2008-582 du 20 juin 2008).

Relèvent de la 1re catégorie les chiens sans pedigree dits "pit-bulls ou moer-bulls" assimilables aux chiens de races AMERICAN STAFFORSHIRE TERRIER et STAFFORDSHIRE TERRIER, MASTIFF, TOSA-INU.

Relèvent de la 2e catégorie les chiens avec pedigree de races AMERICAN STAFFORSHIRE TERRIER et STAFFORDSHIRE TERRIER, TOSA, ou encore ROTTWEILER (avec ou sans pedigree).

Avez-vous déjà pensé que… ?

- Si votre chien aboie, il peut déranger le voisinage.
- Votre chien en liberté pourrait mordre gravement une personne.

- les déjections de votre compagnon peuvent occasionner une gêne pour les passants. Pensez à prendre un sac plastique lors de sa promenade quotidienne !
  3 distributeurs de sacs sont installés à Rogny.

Syndicat Mixte de Puisaye : Déchets : infos pratiques

Sortie des poubelles

Les poubelles doivent être sorties *la veille au soir* du jour de collecte. Pour faciliter le travail des éboueurs, présentez les bacs avec les poignées tournées coté route. Les poubelles doivent être rentrées après le ramassage.

Les sacs d'ordures ménagères

Le Syndicat mixte de la Puisaye ne fournit pas de bacs d'ordures ménagères. Chaque habitant s'équipe à sa convenance. Néanmoins, nous vous conseillons d'investir dans un bac normé (du même type que le bac à biodéchets), plus pratique et plus solide.
ATTENTION : choisissez une autre couleur que le vert, réservé aux biodéchets.

Le bac à biodéchets

Le Syndicat mixte de la Puisaye a distribué à chaque foyer, un bac vert ou un bioseau (au choix) afin de collecter en porte-à-porte les biodéchets c'est-à-dire la fraction fermentescible des déchets ménagers : déchets alimentaires, papiers et cartons souillés non recyclables en apport volontaire. **ATTENTION :** aucun déchet extérieur au bac ne sera accepté.
Pour les biodéchets, vous pouvez également demander un composteur individuel pour faire votre compost vous-même.

Collecte des biodéchets en hiver

En hiver, nous rencontrons des périodes de fortes gelées. Dans cette situation, le contenu du conteneur gèle et se colle aux parois, il est alors impossible de le vider, même avec nos moyens mécanisés. Alors, en cas de gel, il est possible pour votre bac de pas être vidé en totalité.

Les conteneurs du point recyclage

La commune est dotée d'un point recyclage situé rue Gaspard de Coligny, où les habitants doivent amener les emballages, le papier et le verre.

NOUVEAU : A partir de 2014, vous disposerez d'une carte d'accès gratuite par foyer.

La distribution des cartes s'est déroulée à la déchèterie de Champcevrais du 7 au 18 janvier les mardi, jeudi et samedi matin de 9h à 12h.

Pour les usagers n'ayant pas retiré leur carte durant cette période, un formulaire de demande de carte sera disponible en déchetterie ou en contactant le SMP au n°vert 0800 584 762 ou par mail : jerecycle@smpuisaye.fr

Les dépôts sauvages

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages **sont interdits** depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets dans la nature ou au pied des points d'apport volontaire est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. La peine encourue est une amende de 1.500 € à 3.000 € si récidive. Si l'abandon de déchets a été commis avec un véhicule, celui-ci peut être saisi.

Le nettoyage des points d'apport volontaire est effectué par les agents communaux : tout dépôt entraîne un coût supplémentaire pour la commune et donc pour les usagers… Les incivilités de quelques-uns pénalisent donc toute la communauté !

Tri, mode d'emploi

Bouteilles et flacons en plastique
LESSIVE
Boîtes métalliques, briques alimentaires, emballages en carton
Journaux, magazines, prospectus, cartonnettes
Bouteilles, pots et bocaux
Épluchures, fleurs fanées, restes de repas, pain, arêtes de poisson, os, croûtes de fromage, coquilles diverses...

label villes et villages fleuris

CONCOURS DÉPARTEMENTAL de fleurissement 2013

M. et Mme Serge BOULMIER, *16e prix*
M. et Mme Michel BOURGEOIS, *Félicitations du Jury*
M. Jacky JEUNON, *Félicitations du Jury*
Mme Nicole PETIT, *Félicitations du Jury*
M. Gérard SEMENCE, *Félicitations du Jury*

CG89 Xavier MORIZE

ADT89 S. WAHL

CONCOURS COMMUNAL de fleurissement 2013

Catégorie "Fermes"
1er Prix : Mme et M. Daniel SAMYN
2e Prix : Mme Josiane CARROUET
Encouragements : Mme Claudine AURY et M. Jean-Claude DERIAZ

Catégorie "Ecluses"
2e Prix : M. Gérard SEMENCE

Catégorie "Commerces"
1er Prix : Bar PMU Le Colombier
2e Prix : Le Fournil d'Aymeric et Clémence
3e Prix : Auberge des 7 Ecluses

Catégorie "Jardins"
1er Prix : Mme et M. Serge BOULMIER
2e Prix : Mme Jacqueline LEPEE
3e Prix : Mme et M. Michel HAMET

Catégorie "Hébergements touristiques"
1er Prix : Mme et M. André VEAULIN
2e Prix : Mme et M. Michel BOURGEOIS

Catégorie "Balcons"
1er Prix : Mme et M. Serge GUILLOTEAU
Encouragements : Mme Pierrette BATAILLE et M. Pierre BASTIEN

Catégorie "Terrasse"
1er Prix : Mme et M. Nicole PETIT
2e Prix : Mme et M. Guy DELAGOUTTE
3e Prix : M. Jean-Marie BISSON
Encouragements : Mme et M. LERATE

Catégorie "Façades"
Encouragements : Mme Josiane CHARENTON

communauté de communes

2013 : Naissance de Cœur de Puisaye !

Suite à la réforme des collectivités territoriales, le 1er janvier dernier les Communautés de Communes du Toucycois, de la Puisaye Fargeaulaise et du canton de Bléneau ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes Coeur de Puisaye. C'est Jean-Philippe Saulnier-Arrighi qui a été élu pour présider cette nouvelle collectivité. Le Président est assisté par 7 Vice-Présidents et le Conseil Communautaire est composé de 58 délégués communautaires.

Ce nouveau territoire qui s'étend sur 24 communes compte 17.311 habitants (chiffres Insee au 01/01/2013), soit près de 7.200 foyers.

La volonté des élus locaux est de s'unir pour mettre en commun des moyens dont le but principal est de favoriser le développement économique et son corollaire, la création et le maintien de l'emploi. La Communauté de Communes intervient également dans le domaine de l'habitat, de l'environnement, de l'enfance-jeunesse, du sport, de la santé du tourisme et de la culture.

✔ Développement économique :

- Aménagement et entretien des 7 zones d'activités intercommunales.
- 12 opérations de bâtiments-relais loués à des entreprises.

✔ Aménagement du territoire/habitat :

- Achèvement du Plan local d'urbanisme intercommunal sur le Toucycois.
- Participation au financement du Schéma de Cohérence Territorial de Puisaye Forterre.
- Financement des lotissements d'habitation de Lavau et Saint-Martin des Champs.
- Création d'aires de covoiturage.

✔ Mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'environnement :

- Développement des énergies renouvelables.
- Sensibilisation aux produits bio dans les cantines scolaires et écoles.
- Animations sur l'environnement dans les écoles.
- Financement de vergers conservatoires : Parly, Diges, Drac, St-Privé.
- Elaboration de circuits de randonnées et balisage.

✔ Enfance-jeunesse :

- Gestion ou financement des structures multi-accueil pour les jeunes enfants.
- Participation au financement du Relais Assistance Maternelle Les P'tites Frimousses.
- Aide au démarrage pour l'ouverture de la Maison d'assistantes maternelles associatives Les koalas - Saint-Privé.
- Gestion ou financement des accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs et accueil adolescents).
- Construction de la micro-crèche de Saint-Fargeau, lancement de la construction d'une crèche à Parly et réhabilitation du centre de loisirs de Toucy.

✔ Gestion des équipements sportifs

- Piscine de Toucy.
- Piscine de Bléneau.

✔ Fonctionnement des maisons de santé :

- Maison de santé de Bléneau et Champignelles.

✔ Développement Touristique :

- Financement des bureaux d'informations touristiques de Rogny-les-Sept-Ecluses, Saint-Fargeau et Toucy.

✔ Soutien aux activités des associations sportives et culturelles du territoire :

- Versement de subventions pour le développement des activités culturelles et de loisirs et les activités sportives, en particulier en direction des jeunes.

ECONOMIE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Volontairement impliquée dans un développement économique harmonieux, la Communauté de Communes mène une politique attractive d'aide à l'installation d'entreprises pour lesquelles elle encourage l'implantation sur les zones intercommunales.

Elle dispose pour ce faire de plusieurs zones d'activité situées sur les communes de Bléneau, Champignelles, Mézilles, Saint-Fargeau, Pourrain et Toucy.

De plus, en partenariat avec la Communauté de Communes, la Chambre de Commerce et d'Industrie s'est engagée à appuyer le développement économique du territoire par l'implantation d'un hôtel d'entreprises situé à Toucy.

PLU COMMUNAUTE DE COMMUNES

Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

A l'instar de la commune de Rogny-les-7-Écluses, la Communauté de Communes Cœur de Puisaye a arrêté le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui portait sur les 12 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Toucycois lors du conseil communautaire du 28 octobre dernier.

Cherchant à faire respecter les normes architecturales de la Puisaye-Forterre (cf. Guide Architectural de Puisaye-Forterre disponible en mairie) et à harmoniser les règles de construction sur le canton de Toucy, la Communauté de Communes avait en 2010 décidé de doter le territoire d'un document d'urbanisme intercommunal.

Cette opération s'est donc prolongée sous l'égide de la nouvelle Communauté de Communes née le 1er janvier 2013 de la fusion des Communautés de Communes du Toucycois, de la Puisaye Fargeaulaise et du Canton de Bléneau. Désormais l'ensemble des pièces du document est transmis pour avis à l'ensemble des institutions partenaires de son élaboration (État, Région, Département, Pays, Syndicats, etc…) puis soumis à l'enquête publique au printemps pour une entrée en vigueur espérée à la fin du premier semestre 2014.

Le PLU Intercommunal du Toucycois a cherché à mettre l'accent sur la protection paysagère, agricole et environnementale du territoire en préservant toutefois des possibilité de croissance démographique et économique sur un territoire qui devrait accueillir près de 1000 nouveaux habitants d'ici à 2030. La priorité a donc été mise sur la reconquête des "dents creuses" et la recherche d'une moindre consommation des terres agricoles et naturelles.

L'ensemble du document et des supports présentés au cours des réunions publiques est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes (www.coeurdepuisaye.fr) à la rubrique Aménagement du Territoire.

action touristique

L'Office de Tourisme

Une saison 2013 équivalente à l'année passée, malgré un début de saison pluvieux. On note tout de même une baisse de 5 % de l'ensemble des demandes sur la saison.
On a comptabilisé plus de 300 connexions Wifi en 2013 contre 65 en 2012.
Notre site internet www.rogny-tourisme.com a accueilli plus de 8000 visiteurs pour 28 500 pages vues avec une progression de 228 % en 2013.

• **La boutique souvenirs** fonctionne toujours aussi bien avec la vente du livre sur les 7 écluses, les cartes postales et divers objets (T-shirts, crayons, porte-clés, dés à coudre, ...). Cette année nous avons fait l'acquisition de nouveaux dés souvenirs personnalisés dont l'illustration a été réalisée par Daniel JULIEN.

Nous avons renouvelé nos animations en 2013 :

• **Visites et balades commentées** d'Annie-France GAUJARD :
Deux balades commentées du village ont été organisées les 24 avril avec 18 participants et 15 août avec 37 participants.
21 visites guidées des 7 écluses et une visite guidée du village ont permis d'accueillir 565 personnes durant l'année (hors animations telles que les Journées du Patrimoine).

• **Journées du Patrimoine de Pays**
les 15 et 16 juin 2013 : 13 participants à la randonnée commentée du matin et 19 participants à la visite commentée de l'après-midi.

• **Les visites du Ferrier** de Tannerre-en-Puisaye ont permis la visite à 12 participants le 9 juillet et 5 participants le 7 août.

• **La randonnée commentée sur l'alimentation en eau du Canal de Briare** le 11 juillet a attiré 14 personnes.

• **Journées Européennes du Patrimoine** les 14 et 15 septembre : la visite du samedi a été annulée pour cause de pluie. 18 personnes ont participé à celle du dimanche.

• **Le Fantastic picnic** le dimanche 22 septembre était organisé à côté du camping avec structures gonflables, animations nautiques, associations et producteurs locaux.

Depuis le 1er janvier 2014 l'Office de tourisme est intégré à l'association Office de tourisme Cœur de Puisaye qui regroupe les bureaux d'accueil de Toucy, Saint-Fargeau et Rogny. Les périodes d'ouverture et animations resteront sensiblement les mêmes.

action touristique

Le Camping

Une fréquentation 2013 stable : un début de saison très décevant mais une fin de saison permettant de rééquilibrer la fréquentation annuelle.

On compte donc une petite **augmentation de 3%** du nombre d'arrivées **et de 10%** des nuitées en ce qui concerne les emplacements nus, ce qui correspond à un total de **888 arrivées** pour **1.897 nuitées.**

Concernant les mobiles homes, une nette **progression de 19%** des arrivées **et 33%** des nuitées.

Le taux d'occupation sur l'aire de camping-cars jouxtant le camping a encore nettement diminué cette année.

Réalisations 2013 :

Une minuterie a été installée cet été sur l'éclairage des bornes EDF.

Une séparation en bois a été installée à l'entrée afin de cacher la présence des conteneurs.

Les banquettes et rideaux des deux mobiles homes ont également été remplacés cette année par la société Cuir Vinyl.

Réalisations prévues en 2014 :

- Revêtement des voies intérieures du camping.
- Peinture intérieures et extérieures des sanitaires.
- Clôture.
- Divers petits travaux (signalétique et délimitation des emplacements non délimités restants).

En 2014, la Municipalité relance sa Fête du Nautisme qui se déroulera sur une seule journée le dimanche 6 juillet ! Venez nombreux découvrir les plaisirs de l'eau avec la présence des clubs nautiques locaux.

Tourisme Fluvial du Centre

Baptisé "Chambertin" en hommage au grand cru bourguignon, ce bateau livré par le chantier Nicols au printemps à reçu un bel accueil.

C'est un succès pour le dernier né de la gamme Estivale, le Sixto « Prestige » a ravi les plaisanciers qui ont découvert un bateau séduisant dédié à une clientèle à la recherche de confort et d'espace en toute intimité.

L'activité globale est plus mitigée avec un recul de la fréquentation. L'arrivée tardive du beau temps et une conjoncture morose y ont contribué pour beaucoup.

Encore une fois la clientèle a été majoritairement Européenne, mais aussi venant de contrées plus lointaines : Nouvelle Zélande, Israël, Canada, Brésil, Russie, etc…

Le port des Lancières à fait "peau neuve" avec la réfection du revêtement du quai pour la plus grande satisfaction de tous, visiteurs et promeneurs de Rogny. Ces travaux, conduits par la commune ont été réalisés par une entreprise locale.

Parmi les **projets 2014** et tout particulièrement au quai Sully, nous envisageons un rafraîchissement de la peinture du bâtiment ainsi que l'étude de l'automatisation de la gestion des bornes de services.

Le retour probable de la "Fête du Nautisme" sera l'occasion d'ouvrir nos portes au plus grand nombre, nous vous attendons, venez découvrir le Tourisme Fluvial…

M.C. GAUDIN

action touristique de la communauté de communes

Offices de Tourisme de France

Coeur de Puisaye
Communauté de Communes

Le balisage des circuits de la Communauté de Communes

Afin de présenter les circuits de randonnée présents sur le territoire intercommunal au Plan des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne, la Communauté a initié cette année la reprise complète du balisage sur son territoire. Ce travail est considérable et nécessite du temps pour les agents de la Communauté et les bénévoles des associations de randonnée, qui oeuvrent main dans la main à la mise en valeur des circuits. Le balisage "peinture" est peu à peu remplacé par un balisage autocollant plus visible et moins sujet à usure. A Rogny, le travail a débuté et le circuit du "Canal" a été balisé. Les autres circuits devraient être prêts pour la prochaine saison touristique.

La création de l'office de tourisme Cœur de Puisaye

Suite à la fusion des Communautés de Communes, les Offices de Tourisme de Rogny-les-Sept-Ecluses, Saint-Fargeau et Toucy ont dû eux aussi se regrouper afin de donner naissance à une nouvelle association « Office de Tourisme Cœur de Puisaye ». Le siège social est basé à Saint-Fargeau et les 3 points d'accueil sont maintenus avec le personnel en place. Ce regroupement a pour but de permettre de mutualiser les compétences, les moyens de communication et de promotion pour répondre aux attentes des visiteurs et de celles des prestataires. En effet, dès cet été, le nouvel Office a mis en place un programme d'animations commun et en 2014 des éditions ainsi qu'un site internet devraient voir le jour.

Taxe de séjour

La fusion a également impliqué une harmonisation de la taxe de séjour. Auparavant, Saint-Fargeau et Toucy avaient opté pour une taxe de séjour au réel et Bléneau au forfait. C'est pourquoi pour continuer à impulser une dynamique touristique la Communauté de Communes a choisi de mettre en place une taxe de séjour dite mixte car collectée selon les deux modes :

- Au réel : pour les hôtels, campings et gîtes agrées Jeunesse et Sport
- Au forfait : pour les chambres d'hôtes, les gîtes, gîtes de groupes et port de plaisance.

Celle-ci permet de mettre en place des actions destinées à accroître la fréquentation touristique du territoire, à améliorer la qualité d'accueil et à renforcer les moyens de développement et de promotion touristique.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à la taxe de séjour sur notre site internet
www.cc-coeurdepuisaye.fr
dans la rubrique culture et tourisme.

Office de Tourisme de Saint-Fargeau

Office de Tourisme de Toucy

Office de Tourisme de Rogny

action sociale de la communauté de communes

ASSAD DU CANTON DE BLENEAU

Association de Soins et de Services a Domicile

UNA ASSAD DU CANTON DE BLENEAU
12, rue de Dreux - 89220 BLENEAU
Tél. : 03 86 74 92 80 - Fax : 03 86 74 97 55
E-mail : assad.bleneau@wanadoo.fr - Site : www.unayonne.net

Agrément des services à la personne depuis le 1er octobre 1992
Agrément Qualité N°2012-2.89.11 depuis 2007 renouvelé le 02/02/2012
Autorisation de fonctionner du Conseil Général depuis le 28 décembre 2005

Un exercice vient de se terminer, nous attaquons 2014.
Il a été riche en événements.
Le plus visible pour les habitants a été la journée portes ouvertes. Cette initiative qui a permi de faire connaître les actions de l'ASSAD a également contribué à rapprocher les différents intervenants dans le domaine de l'aide à la personne. Félicitations pour les organisatrices et partenaires.
La situation de l'ASSAD est correcte et ses responsables y portent une attention particulière car l'âge de la population de nos villages tend à s'élever. Ceci a comme corollaire qu'un plus grand nombre de personnes peuvent rencontrer des difficultés.
Notre rôle est d'intervenir en qualité d'association à but non lucratif, pour assurer à chacun une action professionnelle, attentive, dans un cadre sécurisé.
Le conseil d'administration, les bénévoles et l'encadrement de l'ASSAD veillent tout particulièrement sur ces points.
Notre activité se décompose en trois modes d'interventions.
Le plus connu est **le service prestataire d'aide à la personne à domicile** qui offre tout un panel de services tels que l'aide aux tâches ménagères, aux courses et aux toilettes simples, la garde et l'accompagnement d'enfants à domicile à horaires atypiques ou non, le transport accompagné en tout lieu.
L'année dernière (2013) l'ensemble des heures effectuées se sont élevées à 29.000. Pour 2014 nous pensons rester à ce niveau avec un tarif horaire à taux plein de 21,23€.
Le principal souci est celui de la diminution des aides accordées par les organismes sociaux, mutuelles et caisses de retraite. Ceci a pour effet de laisser un "reste à charge" plus important pour la personne pouvant la conduire à un renoncement à l'aide. Le second point étudié avec attention en 2013 est celui de la tarification des heures par le Conseil général. Le président et le trésorier de l'ASSAD ont attiré l'attention des élus et des services afin que soit prise en compte la diversité des situations. Il en va du bon fonctionnement des services à la personne.
L'exercice 2013 se termine en équilibre financier grâce à l'effort de gestion. Cela conforte la pérennité des aides apportées aux personnes.
La seconde activité, qui est maintenant plus résiduelle est celle de **mandataire.** Cela signifie que la personne aidée est l'employeur de l'aide à domicile mais l'ASSAD la décharge de la gestion.
La troisième est le **portage de repas.** Un grand pas a été effectué dans l'amélioration du service. Tout d'abord les repas fournis par la maison de Champcevrais sont de qualité. Ensuite, grâce à l'aide des communes l'ASSAD a pu remplacer le véhicule de livraison par un nouveau plus adapté.
Le nombre de repas servis est de 10.700 et est en progression, ce qui marque bien la qualité du service et l'implication des personnes pour rester à ce niveau de satisfaction.

Le prix passe cette année à 10€ la journée alimentaire, avec une hausse de 0€50 imputés aux frais de livraison.
Le SSIAD, **Service de Soins,** est lui aussi à l'équilibre et le président a obtenu de l'agence régionale de santé (ARS) un complément de financement compte tenu du fait que le canton n'a pas de service d'hospitalisation à domicile et que certains soins plus complexes doivent être pris en charge par l'ASSAD.
Une nouveauté pour 2014. Sur l'incitation de l'ARS, qui a réservé le financement dans notre budget, nous allons faire l'acquisition de deux véhicules destinés au « tournées » des personnes assurant les soins. C'est une nouveauté pour nous mais c'est le cas le plus fréquent pour les SSIAD. Nous rejoignons donc ainsi un mode de fonctionnement qui a fait ses preuves.
Le dernier des services rendus par l'ASSAD est tout nouveau et se développera durant le courant de l'année 2014. Il s'agit d'un **Accueil de Jour itinérant** sur la Puisaye réservé aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles apparentés. Une journée d'accueil se tiendra à Bléneau dans un lieu qui sera communiqué après validation de l'agence régionale de santé (ARS). La mise à disposition d'un lieu est également en cours de réflexion sur la commune de Champignelles ainsi que sur les cantons de Charny, Saint-Fargeau et Toucy.
Ce service s'inscrit dans les projets du Plan Alzheimer national dans le **cadre du répit à apporter aux aidants.** Des réunions d'information organisées par l'Association France Alzheimer 89 et tenues par des bénévoles sous formes de « Café Mémoire » seront proposées sur les différents cantons durant l'année.
Sans oublier nos partenaires, "Présence Verte" avec lesquels nous proposons l'installation à domicile de postes de **Téléassistance,** et RENOUER pour les **Petits Travaux.**
Tous les élus, l'équipe et les intervenantes sont unis dans le souhait d'apporter aide et réconfort aux personnes qui en ont besoin.

SI services à la personne — 50% DEDUCTIBLE DE VOS IMPOTS (CESU préfinancé accepté)

Ménagez-vous !
RENOUER
s'occupe de tout !
Ménage, bricolage, jardinage, courses,
garde d'enfants, aide au déménagement,
surveillance temporaire de votre habitation,
soins aux animaux pendant vos absences...
50% de déduction selon loi en vigueur
CESU délivrés par les employeurs acceptés
Une réponse locale à vos besoins :
Puisaye - Forterre
03 86 74 01 95
stfargeau@renouer89.fr
www.renouer-auxerre.fr
SI services à la personne
Organisme local déclaré à l'Etat, n° SAP345206486
RENOUER

actions en faveur de l'enfance par la communauté de communes

La mise en réseau des Centres de Loisirs et des Associations Sportives du Territoire.

La Communauté de Communes a initié un travail de mise en relation des accueils de loisirs et des associations et clubs sportifs du territoire. Le projet propose de mettre en place des animations sportives à destination des enfants accueillis dans les centres de loisirs, en profitant des compétences et infrastructures sportives du territoire. Les enjeux en sont multiples. Ce projet cherche à faire fonctionner le territoire, en limitant des animations lointaines et coûteuses. La communauté de communes propose son soutien technique dans la mise en œuvre de cette opération ainsi qu'un soutien financier aux clubs sportifs pour permettre la mise à disposition de leurs éducateurs. Elle pourra également prendre en charge les transports mis en place dans le sens d'une mutualisation des activités des structures.

Le projet a été conduit entre l'accueil de loisirs "Les P'tits Larousse" et le Judo Club de Toucy cet été. Pour les vacances de la Toussaint, l'accueil de loisirs de Pourrain a accueilli les enfants des "Pirates" de Bléneau - Saint-Fargeau pour un stage multisport encadré par l'éducateur du Sport Tremplin Toucycois. Une cinquantaine d'enfants se sont retrouvés autour de la gymnastique, du trampoline... Le projet a vocation à être poursuivi et les associations sportives qui seraient intéressées par la démarche sont invitées à prendre contact avec la communauté de communes.

Vers un logiciel professionnel commun dans les crèches du territoire.

La Communauté de Communes Cœur de Puisaye compte 6 structures d'accueil de la petite enfance à l'échelle du territoire. Elle coordonne actuellement l'organisation d'une formation au logiciel "Noé" de gestion des établissements d'accueils de la petite enfance sur le territoire. Le logiciel sera disponible et utilisable dans les structures à la rentrée de Janvier 2014. Ce projet nécessite un partenariat important entre la communauté et les structures d'accueil de la petite enfance du territoire, qui pourront mieux travailler en réseau.

Printemps de la petite enfance le 21 mars 2013.

Cette journée a été l'occasion d'une mobilisation des professionnels de la petite enfance pour sensibiliser l'ensemble de la population, y compris des parents qui quotidiennement confient leurs enfants. Ce jour leur est dédié afin de donner une meilleure visibilité de leur véritable métier, au-delà, des seules activités, rires et pleurs, changes ou sieste, que tout un chacun s'imagine. Pour cette première édition du genre, le printemps de la petite enfance a connu la cohésion de toutes les structures du territoire ; nous les en félicitons car en peu de temps, fusion des territoires oblige, l'ensemble des directrices et des équipes de professionnelles se sont mobilisées pour organiser une manifestation d'envergure. Tout au long de cette journée, les structures ont ouvert leurs portes pour communiquer sur les différentes compétences qu'exigent aussi leurs postes. Il s'agissait de mettre en valeur le travail auprès des enfants et le projet pédagogique de chaque crèche, de créer un moment d'échange convivial avec les parents, faire connaître les différents métiers (Educatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmières, CAP Petite Enfance, et cuisinières) et le rôle de chacun, ainsi que de proposer des articles en relation avec les actions et animations menées dans les crèches. Nous ne pouvons que nous féliciter de cet engouement à vouloir transmettre et maintenir la meilleure transparence sur leur profession.

actions en faveur de l'enfance par la communauté de communes

"Famille en fête" le 21 septembre à l'étang de Toucy.

Le 21 Septembre dernier s'est déroulée la première édition de l'opération "Famille en fête" à l'étang de Toucy. Cette journée organisée par le Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, a vu le passage de près de 500 personnes. Elle avait pour objectif de faire connaître les structures qui peuvent jouer un rôle dans le soutien à la parentalité. Plusieurs pôles regroupaient les différents intervenants, parmi eux, un pôle petite enfance, un pôle vacances, un pôle santé, adolescence, familles... Les visiteurs ont pu se documenter et prendre des contacts pour être soutenus dans leur vie de parents et de familles, mais aussi se divertir, grâce aux animations proposées (initiation à la danse africaine, "vélos rigolos", stand de la maison du jeu, modélisme...) Outre l'aspect festif en direction des familles, les professionnels ont pu apprendre à se connaître pour démarrer la constitution de projets communs ou de travaux en réseau. Cette journée importante pour la constitution de l'identité éducative du territoire a semblé faire l'unanimité. Elle pourrait être reconduite sous une autre forme dans les prochaines années, et être aussi à la base de l'organisation de groupes de paroles autour des questions relatives à la famille. La communauté de communes a soutenu la mise en œuvre de cette fête sur le territoire.

Les Pirates

Durant l'année 2013, nous avons fait différents projets d'animation à chaque fois avec des objectifs différents, tels que découvrir le monde qui nous entoure, ouvrir à l'environnement... mais toujours en s'amusant.

Pour ce faire, nous avons abordé différents thèmes durant l'année (nature, Mexique, sports, Halloween, carnaval...).

Nous continuerons sur 2014 à aborder différents thèmes afin d'enrichir les connaissances des enfants en s'amusant. (Etats-Unis, Faune et flore, Cinéma...).

p'tites frimousses

Le relais parents assistants maternels itinérant "les P'tites Frimousses" a été mis en place il y a maintenant quatre ans, par la volonté du Pays de Puisaye Forterre avec le concours de la CAF, la MSA, des Conseils Généraux, et des collectivités locales.

Ses missions sont diverses :

- **Pour les parents :** les accompagner dans la recherche d'un mode de garde, les informer sur leur statut d'employeur, sur leurs droits aux différentes prestations en tant que parents …
- **Pour les assistants maternels :** informer les futurs assistants maternels sur leur métier, les accompagner dans leurs démarches de professionnalisation (par des réunions d'information), les renseigner sur des points administratifs (comme le contrat de travail)…
- **Pour les enfants :** participer à leur socialisation et leur épanouissement par la mise en place d'ateliers d'éveil.

Ces ateliers sont aussi l'occasion pour eux de rencontrer d'autres enfants et pour les assistants maternels et les parents de sortir de leur isolement, pour un moment d'échange et de partage.

L'année 2013 était sous le signe de l'exploration sensorielle. Les enfants de tous âges ont pu appréhender de nouvelles textures, affiner leur goût, ouvrir leur regard, tester leurs capacités... L'épanouissement était visible, et cette expérience riche en découvertes a ravi tant les petits que leurs parents et assistants maternels.

En 2014, les enfants pourront découvrir les 4 éléments : l'eau, le feu, l'air et la terre. A travers les activités, ils pourront jouer avec le chaud et le froid, manipuler la terre, comprendre l'importance de l'air. Une thématique pour renouer avec la nature et ces éléments essentiels à l'être humain.

De nombreux partenariats sont mis en place avec les structures existantes sur le territoire : les bibliothèques, l'école de musique de Puisaye Forterre et plusieurs intervenants qualifiés viennent partager leur culture lors des ateliers d'éveil.

Le relais se déplace à Bléneau le mercredi en semaine paire, les ateliers d'éveil ont lieu une fois par mois à la salle associative de Champignelles (dates disponibles auprès des animatrices).

Pour toute information :
contactez Mathilde Burtin ou Audrey Labriola au 03 86 74 60 59 ou au 06 75 90 68 80, ou encore par mail : relais-lesptitesfrimousses@orange.fr.

Vous trouverez également des informations sur le site du Pays de Puisaye Forterre : www.puisaye-forterre.com

Frimousses Charny

Frimousses Courson

Frimousses Treigny

Frimousses Champignelles

école primaire de Rogny

L'école élémentaire de Rogny,
située rue Léon Jaupitre,
en face de la pharmacie, **est composée de 2 classes :**

- **une classe de CP-CE1 avec 12 élèves,** enseignante et directrice : Mlle De Zaleski Laetitia, en poste depuis 2001-2002.
- **une classe de CE2-CM1-CM2 avec 26 élèves,** enseignantes : Mlle Lespagnol Elodie (lundi, mardi et jeudi) et Mlle Tschieb Emilie (vendredi).

La cantine est gérée par la mairie et surveillée par **Mme Véron Katia** et **M. Neveu Emerick.** Le ménage et la surveillance du car sont assurés par **Mme Véron Katia.** Les repas sont préparés par la **Maison de Retraite de Champcevrais.**

Dans la cour de l'école se trouve un **jardin** que les enfants entretiennent chaque année depuis 2002-2003. L'école a même remporté **plusieurs concours** les années passées. En novembre 2012, les élèves ont fait une **classe cirque** de 5 jours à Cocico près de Charny, dont ils garderont des souvenirs inoubliables. C'est un séjour très onéreux, qui a coûté près de 12.000 €. Afin de financer ces sorties, nous organisons chaque année **un loto, une kermesse** et **une soirée spaghettis.** Les mairies de Rogny et de Champcevrais participent également financièrement aux sorties scolaires.

Le Groupement Récréatif nous a aidés dans des ateliers de peinture en juin 2013, les enfants ont réalisé de **magnifiques tableaux** et l'échange a été formidable. C'est à refaire ! **L'Association de Pêche** de Rogny, avec l'aide de M. Poitou, nous a préparé une après-midi très enrichissante à l'étang Neuf au mois de juin 2013, là-aussi nous retravaillerons ensemble. Et enfin, la journée au **Haras du Cottard,** offerte par M. Keller et Mlle Gestin a été féerique, les élèves en réclament une nouvelle et leur vœu va être exaucé.

Cette année, nous utiliserons le **terrain multisports** sur l'île, prêté par la mairie. Nous participerons à la **Fête du Nautisme** début juillet 2014, avec la décoration de notre radeau. Nous travaillerons aussi sur la **sécurité routière** avec le permis piéton pour les petits et le permis cycliste pour les grands.

Les élèves vont aussi chaque année au **gymnase** de **Bléneau,** ainsi qu'à la **piscine** de **Saint-Maurice-sur-Aveyron** (pour les petits) et celle de **Bléneau** (pour les grands). Ils se rendent également tous les 15 jours à la **bibliothèque-médiathèque** de Bléneau où ils sont accueillis par Nathalie Billiette. Les relations avec les **résidents de la maison de retraite** se poursuivent, les enfants sont allés leur présenter un **spectacle de Noël** le 19 décembre 2013.

D'autre part, nous sommes à la recherche de bénévoles, de tous âges, pour encadrer les élèves à la rentrée 2014 dans des ateliers d'arts plastiques, de jardinage, de cuisine, d'aide aux devoirs, de jeux de société, d'informatique… Merci de prendre contact avec l'école, si vous êtes intéressé.

Enfin, la réussite de l'école repose sur l'investissement des enseignants, de la mairie, des associations du village et des parents d'élèves. C'est ensemble que nous construisons l'avenir de nos enfants.

Mlle De Zaleski, directrice

Classe CP-CE1

Classe CE2-CM1-CM2

aissran

Association Icaunaise de Soutien Scolaire et de Remise à Niveau : AISSRAN

Cette association a vu le jour en 2010 à Bléneau. Elle est constituée de professeurs diplômés et s'adresse aux élèves rencontrant des difficultés scolaires en français, maths, langues vivantes et économie. L'AISSRAN a pour but d'aider les élèves, en analysant leurs besoins. Les professeurs leur proposent des solutions adaptées à chacun.

Des stages, des cours le mercredi et des cours à domicile sont proposés.

Pour plus de renseignements,
vous pouvez téléphoner au 03 86 74 50 16.

école de Rogny, retour vers le passé... Evolution du cadre scolaire.

Avant le XIXe siècle, l'école est meublée de façon sommaire. Dans la classe, les élèves n'ont que des bancs et écrivent sur leurs genoux. Quelquefois, des tréteaux et des planches constituent les seules tables et l'effectif est restreint.

Un emplacement est prévu pour des bougies qui complètent ainsi l'éclairage de la lampe à pétrole accrochée au plafond. Il y a en général une bougie pour quatre enfants. Un encrier supplémentaire, rempli d'encre rouge, est utilisé par le maître venu corriger les travaux des enfants qui, eux, écrivent à l'encre violette.

Au XIXe siècle, on commence à équiper l'école de véritables pupitres. Le pupitre-type, vissé au sol, est constitué d'une longue planche inclinée. Une rainure empêche les porte-plumes de tomber et des encriers, les fameux encriers en porcelaine blanche, sont encastrés à la droite de chaque place. (Les enfants gauchers utilisent obligatoirement leur main droite pour écrire).

En 1900, les classes ne sont pas mixtes. Les enfants commencent l'école à 8 ans, avec six heures de classe par jour. Beaucoup d'enfants de paysans ne suivent les cours que durant l'hiver, devant aider le reste de l'année aux travaux de la ferme. Sans oublier le catéchisme. Les petits restent au foyer avec les anciens ou les membres proches de la famille. Quant aux plus grands, avec la nécessité de participer aux tâches agricoles l'été, ils finissent rarement l'année scolaire même si l'école est devenue obligatoire en 1882 pour les 6-13 ans. Rares sont ceux qui se présentent au certificat d'études primaires (C.E.P).

L'école de Rogny, les années 30-40

L'école voit apparaître des tables en bois avec un banc à 2 places (rarement individuelles) d'un seul tenant. L'élève peut poser à cheval sur le dossier, son cartable à deux soufflets. Face à l'élève, un casier de rangement ouvert permet de mettre livres et cahiers. Le bois est ciré et chaque enfant doit, surtout en fin d'année, le frotter au papier de verre pour enlever les taches d'encre.

Au milieu, la directrice et maîtresse Mme Champroux. Il y a trois groupes : les petits (maternelle) de 4-6 ans, les moyens environ7-9 ans et les plus grands qui allaient parfois jusqu'à 15 ans, le temps de passer le fameux C.E.P.

Pas encore de cantine, on apporte sa gamelle dans des récipients en fer blanc, ou alors on se débrouille avec l'habitant lorsqu'on demeure loin. Car c'est à pieds que l'on se rend à l'école et lorsque l'hiver est dur et tenace, il faut du courage..

Lorsqu'enfin une cantine est instaurée, les élèves participent à sa mise de fonds en allant chanter dans les rues et quêter pour récolter des sous :

« Vive la cantine scolaire et la bonne soupe aux choux que vous mangerez avec nous... Ah! La bonne soupe aux choux, youh!»

Le mercredi, la place devant l'école est animée par le marché. Les charrettes cherchent l'ombre du grand marronnier à côté du café où trône Mme Vilaine à la poitrine imposante. C'est l'effervescence dans "la Grande Rue". Pas facile de se concentrer dans la classe. Le lendemain, jeudi, l'école est fermée.

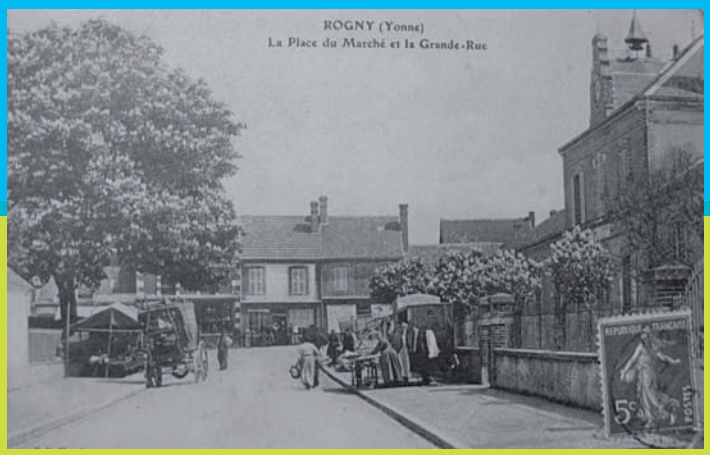

école de Rogny, retour vers le passé... Evolution du cadre scolaire.

Plus tard, quand le marronnier sera coupé, les enfants assisteront tous au triste spectacle.

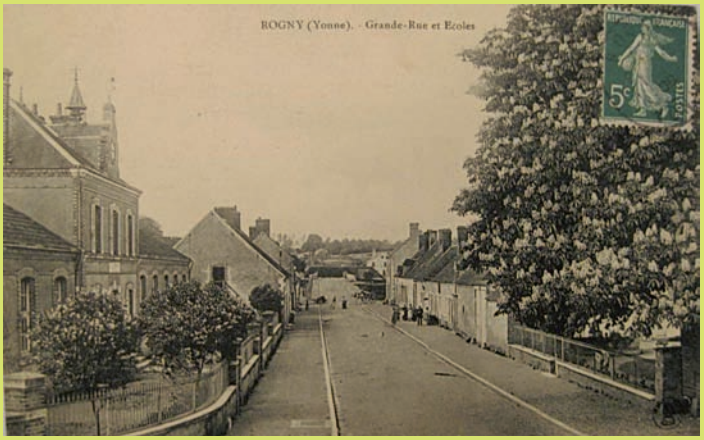

Filles et garçons sont dans des écoles séparées. Celle des garçons se situe derrière la mairie.

Un maître dispense l'enseignement aux garçons, et une maîtresse celui aux filles.

Une grande carte de France orne les murs. L'espace est occupé par le tableau noir avec ses chiffons et ses craies, le tableau pivotant, une armoire dans laquelle le maître ou la maîtresse range son matériel pédagogique (mesures, les animaux naturalisés, les livres).... et le poêle à bois pour apporter un peu de chaleur l'hiver. La corvée d'aller chercher des "bourrées" (petits bois et fagots) incombe à un groupe chaque fois différent, après la fin des classes à 16h.

Le mobilier traduit l'organisation rigide et statique de l'enseignement dominé par l'ordre et la discipline. Respect et confiance sont de mise.

La guerre va bien sûr chambouler l'organisation. Bon nombre d'hommes prisonniers ou sur le front faisant défaut à domicile, les adolescents prennent en charge le foyer et manquent l'école.

Les années 50-70

Accrochées aux murs (pour expliquer l'histoire, la géographie, les sciences et l'industrie, les leçons de choses,....), apparaissent des affiches pédagogiques.

Vers le milieu du XX^{e} siècle, on commence à changer de mentalité, à considérer que l'enfant doit être mieux installé (vers 1950) ou qu'il faut lui permettre de bouger, de s'exprimer, d'être plus actif en classe (1960-1970). C'est l'apparition des tables et des chaises séparées. C'est aussi la disparition des pupitres inclinés, remplacés par des plans horizontaux, des rainures retenant les crayons et maintenant stylos, et quelquefois aussi des casiers de rangement. Le mobilier est adapté à des activités diversifiées, de groupes ou collectives. La disposition de la salle de classe n'est plus immuable mais si l'on gagne en mobilité, on perd peut-être en quiétude !

L'école élémentaire de Rogny devient mixte.(même si l'inscription "école communale de filles" reste encore inscrite sur le fronton.)

Instituteurs et institutrices vont se succéder au fil des années. L'enseignement se répartit sur deux classes les CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2 et la fréquentation de l'école ne cesse d'augmenter.

Cette jeunesse, c'est l'avenir de la commune, celle qui perpétuera le souvenir des parents et des grands-parents. C'est la vie du village en marche.

Annie-France Gaujard

Fêtes de noël

Le Village à Noël

Une nouvelle fois nos bénévoles ont su embellir notre village pour les Fêtes de Fin d'Année !

Ils ont mis en place l'habituel atelier "emballage" pour la confection des nœuds et guirlandes qui ont ensuite parés les sapins installés par nos employés communaux.

Les rues et l'île étaient une nouvelle fois illuminées le soir venu, avec comme nouveauté cette année l'illumination également des 7 écluses....

Cette mobilisation est indispensable à la vie locale et nous les remercions vivement !

Cependant nous ne remercions pas les personnes qui chaque année profitent de ces décorations pour les dégrader ou les subtiliser.

Le Noël des écoles

La salle des fêtes de Rogny étant actuellement en travaux, l'Arbre de Noël des enfants des écoles de Rogny et Champcevrais s'est déroulé à la salle des fêtes de Champcevrais.

58 enfants nous ont présenté un spectacle et ont attendu l'arrivée du Père Noël avec impatience.

Une pause goûter entre ces deux moments comprenant chocolat chaud et brioche était offerte par la Municipalité. Des friandises ont également été offertes aux enfants par le Comité des Fêtes.

Le Noël du Personnel

Le personnel et les conseillers municipaux se sont réunis le samedi 21 décembre pour célébrer les fêtes de fin d'année ensemble au Relais de Champcevrais.

Dans une ambiance conviviale les enfants présents ont reçu des cadeaux de la part du Père Noël en personne.

Un moment sympathique pour les membres du personnel, leurs enfants et les conseillers.

Le Noël de "Nos Aînés"

Chaque année nous n'oublions pas nos aînés de 70 ans et plus, en leur offrant un coffret de fin d'année.

42 coffrets pour couples et 89 coffrets pour personnes seules ont été distribués en cette fin d'année par nos conseillers municipaux.

Ils ont pu apprécier du vin blanc moelleux (et du Crémant de Bourgogne pour les couples), du foie gras, de la terrine de chevreuil, du baba au rhum et des bonbons.

Les sept personnes résidant en maison de retraite, mais originaire de Rogny se sont également vues offrir un coffret avec des produits de toilette.

vie associative

L'association "Voisins Solidaires" se développe à Rogny depuis 2009. Elle a pour objectif de renforcer le lien social et d'améliorer les relations de voisinage grâce à des gestes utiles et simples (apporter les médicaments ou le pain, aider les personnes qui ne maîtrisent pas encore les nouvelles technologies, etc.). Si vous avez besoin d'aide, **n'hésitez pas à nous contacter (06-31-70-16-50).** Les membres de Voisins Solidaires seront ravis de vous rendre service.

L'association organise normalement **deux fêtes** dans l'année afin que tous les habitants de Rogny prennent un pot ensemble, partagent un moment convivial : la **"Fête des voisins"** et la **"Fête du Beaujolais nouveau".** Cette année, en raison des travaux dans la salle des fêtes, la "Fête du Beaujolais nouveau" n'a pas eu lieu.

En 2014, la **"Fête des voisins"** se tiendra le **mardi 27 mai** à partir de 19 heures (dans l'île probablement).

La **"Fête du Beaujolais nouveau"** se déroulera le **vendredi 28 novembre** à partir de 18h30, si les travaux dans la salle des fêtes sont achevés.

Je profite de ce petit article dans le bulletin municipal pour remercier chaleureusement tous les participants à ces fêtes qui viennent avec le sourire et des gâteaux, des gougères, des quiches, des bouteilles et autres denrées plein les bras ! Merci de contribuer à ces moments joyeux et si sympathiques !

Fortunade Daviet-Noual

Le Club de l'Amitié

Gérard NEYENS, Président

Ce club a affiché une excellente santé en 2013. Nomination d'un nouveau bureau lors de l'assemblée générale en janvier 2013.

Quelques nouvelles dans ce bureau pour en assurer le bon fonctionnement.

Paulette MILLOT, Vice-Présidente. **Nicole PETIT,** Trésorière. **Monique MOLLE,** Trésorière-Adjointe. **Françoise FOURNIER,** Secrétaire. **Françoise MONPELLIER,** Secrétaire-Adjointe.

Toujours beaucoup de joie et d'amitié au sein de ce club autour des sorties et repas servis tout au long de l'année.

Qu'il en soit de la belote ou du repas de la Fête des Mères, tous se sont retrouvés gaiement pour partager ces moments de détente et de convivialité.

Nous avons rencontré cette année, un franc succès avec le vide greniers où le soleil était avec nous ainsi que beaucoup de participants, où tant de particuliers que de professionnels y étaient présents.

Le calendrier des manifestations pour 2014 a été ainsi établi.

Pour des raisons d'indisponibilité de la Salle des Fêtes de Rogny nous avons été dans l'obligation d'apporter quelques modifications à notre planning : **Pas de belote en 2014.**

Sortie à AUXERREXPO le 12 avril à 20h30 pour L. GERRA. Repas de Printemps le jeudi 3 avril. Le Repas de Fête des Mères le mercredi 4 juin. Vide-greniers samedi 2 & dimanche 3 août. Choucroute le 18 octobre. Repas de fin d'année le dimanche 29 novembre.

Notons que toutes ces manifestations se dérouleront à la Salle des Fêtes de Bléneau, gracieusement prêtée par M. DROUHIN, Maire de cette commune. Qu'il en soit remercié.

D'autres manifestations ou sorties sont en prévision. Vous en serez informés en temps voulu.

Le Président ainsi que les personnes du bureau vous rappellent que ce club n'est pas que le club du 3e âge mais qu'il est ouvert à toute personne désireuse de trouver une ambiance chaleureuse pour y combler un moment de solitude.

Bonne année à tous.

Amicale Paroissiale

Michel DEMETS, Président

Les dons en vêtements et objets divers continuent de maintenir un bon niveau d'activité aux **trois grandes braderies** annuelles organisées par l'Amicale.

Merci à nos nombreux donateurs.

N'oublions pas également les "petites mains bénévoles" qui assurent le tri des dons et la mise en place des étales pour la vente.

Nombreux sont les clients qui attendent avec impatience l'ouverture de la salle Saint-Joseph pour s'approvisionner.

Cette année encore le **stand "frites et sandwichs"** de l'Amicale était présent au feu d'artifice ; les ventes ont été **satisfaisantes** malgré une baisse sensible due au mauvais temps.

Grâce à ses revenus, l'association peut entretenir la salle Saint-Joseph : cette année la salle a été repeinte, une porte sera remplacée, des réparations électriques ont été effectuées.

Par ailleurs l'association apporte son soutien aux Frères de Saint-Jean.

Un exemple : l'Amicale fera un don destiné à aider à la construction d'une école au Sénégal.

Une nouvelle sonorisation de l'église, de qualité sera réalisée en 2014. Un don de l'Amicale auquel s'ajoute un don privé financeront le projet dans sa totalité.

Cette année, nous avons participé pour la **deuxième fois à la "nuit des églises"** avec un nombre de participants en augmentation.

Rappelons que c'est une occasion pour parcourir notre église dans des circonstances inhabituelles : les points remarquables sont mis en valeur par des éclairages et des commentaires appropriés. Cette année nous avons bénéficié d'un accompagnement musical apprécié. N'oublions pas toutefois que c'est aussi le moment de faire quelques prières.

vie associative

AAPPMA La Tanche de Rogny

Jean-Jacques POITOU, Président

TOUTE PREMIERE PARTIE DE PECHE !!!

2014 L'ANNEE DU CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION

Le 15 juin 1914 l'association de pêche était créée. Nous voudrions rendre hommage à toutes les personnes qui ont permis à cette association de perdurer et qui se sont investies durant ces nombreuses années.

L'année 2013 a été une bonne année pour la pêche. **Plus de 160 cartes** ont été délivrées, dont 44 pour les jeunes. A noter une progression très significative sur les 10 dernières années : à titre indicatif en 2003, 125 cartes avaient été vendues.

BILAN 2013 : Au mois de mars un **lâcher de truites** a été effectué dans la rigole de Saint-Privé autour de l'étang neuf. Les truites se sont bien adaptées au milieu puisque jusqu'en septembre des pêcheurs en ont capturées.

Au début du mois de juin pour la troisième année la **Fête de la Pêche a été réservée aux enfants.** Plus de 50 truites ont été prises par les **32 enfants présents.**

Nouveauté : Toujours au mois de juin, à l'étang neuf, nous avons organisé en collaboration étroite avec les enseignantes de l'école de Rogny un après-midi consacré à la découverte des milieux aquatiques.

En juillet comme tous les ans notre traditionnel concours de pêche. **Une trentaine de pêcheurs** en individuel, **17 équipes en doublettes** et une **dizaine d'enfants** pour le concours "spécial jeunes".

Pour le **Fantastic Picnic** un stand a été installé pour faire connaître non seulement la pêche à Rogny mais aussi la faune et la flore de Puisaye.

DECOUVERTE DU MILIEU AQUATIQUE A L'ETANG NEUF.

PROJET 2014 : Notre projet le plus important est de finaliser la création d'une **frayère à brochets** à l'étang neuf. Nous organiserons comme les autres années la **Fête de Pêche** réservée aux enfants, le concours et un lâcher de truites en **mars ou avril** suivant le niveau de la rigole. Nous serons présents à la **Fête du Nautisme** le dimanche **6 juillet.**

AUTRE INFORMATION : Sur demande des Voies Navigables de France, par mesures de sécurité, le parcours à la pêche de la carpe de nuit sur le canal **est supprimé à compter du 1er janvier 2014.**

A noter la prise de plusieurs silures de plus d'un mètre dans le canal. Préparez-vous à de belles surprises !!!

Nous remercions la municipalité, l'office du tourisme, les enseignantes, les employés municipaux et toutes les personnes qui nous aident à l'organisation de nos diverses activités.

Bonne année halieutique à tous.

Comité des Fêtes

André Veaulin, Président

Votre Comité des Fêtes avait bien préparé sa 47e soirée pyromélodique dans ce lieu au combien réputé que sont nos sept anciennes écluses.

Les aléas climatiques de cette journée du 27 juillet ont été perturbants et néfaste au bon déroulement de toutes les festivités programmées.

Dès 20h30 "Monsieur le temps" a proposé son accalmie et adressé un beau soleil un peu tardif. Malgré une atmosphère moite, **des milliers de spectateurs fidèles** se présentent aux entrées de notre belle soirée estivale.

Après une semaine de montages sur les lieux de notre fête, tous nos sympathisants bénévoles, tous à leur poste malgré l'orage ont accueilli avec beaucoup de dévouement tous nos spectateurs revenus en fin de soirée. La grande difficulté, la sortie des parkings, sera solutionnée par nos plus méritants bénévoles. Ils aideront à sortir les derniers véhicules, sous les projections de boue, vers 2h du matin.

Organiser cette soirée demande beaucoup de dextérité, vous devez préparer votre dossier le plus tôt possible, attendre la réponse du propriétaire du site des sept écluses qui s'assurera pouvoir autoriser sur ce site, le montage de notre fête. Ensuite vous pourrez poursuivre votre demande auprès des autorités préfectorales sans oublier que celle-ci est recevable que deux mois avant votre manifestation. A cet instant, chacun se pose la question, souhaitons laisser vivre, en France, nos associations qui sans utiliser de denier public, se mobilisent avec l'aide de bénévoles dévoués, organiser de belles festivités dans nos campagnes, au sein de notre petit village poyaudin par exemple ?

Le savoir acquis depuis de nombreuses années écoulées, nous permet de préparer cette nouvelle année avec optimisme et probablement beaucoup plus de chance avec le temps.

Un nouveau projet se dessine, alliant tous nos souhaits et aussi notre espoir que les sapins secs seront abattus et éliminés, avant ce 26 juillet, pour aliéner tous risques majeurs.

Les artificiers qui seront choisis ont la charge d'organiser un superbe feu d'artifice, le plus beau possible bien sûr, sans nuire aux beautés du site.

- La randonnée de mars, enthousiasme tous ses participants, randonneurs, amateurs de boudin et de beauté de la nature. Elle aura lieu le 9 mars en 2014.
- Le repas de la Saint-Jean annulé au dernier moment suite à la fermeture de la salle des fêtes sera ce 21 juin proposé dans un autre endroit.
- A pâques la collecte des œufs dans le porais procure joie et amitié aux nombreux enfants de nos bénévoles et du village.
- A la fête de Noël tous les enfants des écoles reçoivent leurs friandises.
- Le voyage du 13 juillet au parc Nigloland ainsi que le repas et la soirée animée du 5 octobre laissent un merveilleux souvenir à nos sympathisants bénévoles participants activement à nos activités.
- Merci à tous et n'oubliez pas notre assemblée générale ce vendredi 21 février. Bonne santé et heureuse année 2014 à vous tous.

vie associative

Association C.O.P. section Basket- Ball

Depuis début septembre 2013, il y a un sport qui s'ajoute au Hand-Ball et Badminton de Bléneau : la section **Basket-Ball** organisé par le C.O.P (Club Omnisport de Puisaye).

Le Basket-Ball se fait en loisir dans une ambiance très conviviale. Vous pouvez vous inscrire à tout moment, 2 essais seront gratuits ensuite 55€/an. Les entraînements se font tous les jeudis à 19h45 au gymnase de Bléneau. Vous pouvez cumuler 2 sports : Hand-Ball + Basket. **Basket = 55€/an et Hand-Ball = 55€/an, les deux 90 euros. Pour vous inscrire au Basket contacter Patrick au 07 81 85 62 65.**

Groupement récréatif

Jean-Claude DERIAZ, Président

Notre association a encore offert aux intéressés en 2013 **diverses activités et manifestations** malgré le manque évident de locaux et aussi de bénévoles. Malgré tout, notre activité phare : **la gymnastique volontaire** a pu avoir lieu les lundis et jeudis soirs de 18h30 à 19h30 sous la conduite de Jean-Luc Marchand notre moniteur diplômé.

Michèle Guilloteau note **une baisse des effectifs** la reprise n'en sera que plus forte en 2014 je l'espère dans une **salle neuve et agréable** que l'on nous promet. En attendant la mairie a mis à notre disposition la salle de réunion du Conseil Municipal. Nous offrons toujours des séances d'essai gratuites et Michèle Guilloteau a redémarré la saison 2013/2014 avec une nouvelle monitrice diplômée : **Emmanuelle** qui nous enseigne le L I A, le step et le renforcement musculaire avec tempérament et gentillesse.

A ce jour nous sommes **20 inscrits.** L'activité est ouverte à tous et toutes de tous âges. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour une activité à coût modique.
Renseignements au **03 86 74 51 55** et/ou **03 86 74 52 09.**

Quant à **l'activité dessin** elle est l'une des actions du Groupement Récréatif, la section **"Peintres en Liberté ".** Les 17 Peintres en liberté se réunissent actuellement dans l'ancien logement de la Poste de Rogny tous les vendredis après-midi, hors périodes scolaires, les locaux étant mis à disposition aimablement par la Mairie.

En mai et juin 2013, en collaboration avec l'Ecole de Rogny et les Parents d'élèves, les **Peintres en Liberté ont donné, bénévolement, aux élèves** des CP et CM, des notions de dessin et de peinture.

Les élèves ont assidument participé, ils ont été heureux et fiers de leurs réalisations.

En octobre et novembre, l'Office de Tourisme "Cœur de Puisaye" de **Saint-Fargeau** a aimablement invité les Peintres en Liberté de Rogny **à exposer** une partie de leurs œuvres. **Exposition réussie.**

Actuellement les Peintres en Liberté réalisent les peintures de **Lavandières** qui viendront, dans le courant du printemps 2014, agrémenter l'intérieur du **Lavoir de Rogny.**

Débutants ou confirmés, si vous avez l'envie de dessiner ou de peindre, venez rejoindre une équipe sympathique qui vous accueillera, ou les plus avancés pourront vous conseiller.

Vous pouvez utiliser la technique de votre choix (pastel, aquarelle, huile, crayon, etc…) **téléphonez au 06 72 59 55 35 pour renseignements** complémentaires.

2013 se termine avec l'espoir d'avoir fin 2014 nos nouvelles installations et nous reprendrons certainement le **loto** et le **Marché de Noël.**

Bonne année 2014 à tous.

hébergement - restauration commerces et entreprises

HEBERGEMENTS - RESTAURATION

Auberge des 7 écluses - Hôtel-restaurant
Fermé le midi en semaine sauf juillet & août
M. JACQMIN - ☎ 03 86 74 52 90

Auberge du Canal
Jour de fermeture : lundi
Mme KARONI - ☎ 03 86 74 52 63

La Guinguette
Nathalie CHATELIN

Pizzeria : *(à emporter à partir de 18h)*
Mercredi, vendredi et dimanche
M. COQUILLAT - ☎ 03 86 74 37 78

Meublé Touristique "Relais du Lion d'Or"
Mme SAGET - ☎ 03 86 74 58 56

Gîte rural "Au bon Logis"
Mme et M. BOURGEOIS - ☎ 03 86 74 54 71

Chambres d'hôtes de "La Crasne"
Mme et M. VEAULIN - ☎ 03 86 74 53 11

Gîte rural "La Maison d'Amis"
Mme LORENCEAU - ☎ 03 86 74 52 56

Camping des Lancières
☎ 03 86 74 51 78

COMMERCES ET ENTREPRISES

Salon de coiffure privilège
☎ 03 86 74 55 38

L'Atelier des 7 écluses
Christine FIEVET - ☎ 06 81 76 08 31

Agence immobilière
Mme MANNEVY - ☎ 03 86 74 85 97

S.B.P.I.
MM. GALLOT - ☎ 03 86 74 51 36

S.B.P.I. Environnement
MM. GALLOT - ☎ 03 86 74 28 49

Entreprise Multiservices
JardinBricoServices - Paysagiste
Frédéric GOJARD - ☎ 06 88 70 07 45

Transport :
Les Transports DEMETS
M. Michel DEMETS
☎ 03 86 74 57 92

Tourisme Fluvial du Centre
Mme GAUDIN - ☎ 03 86 74 55 92

Rogny Bateaux Promenades
M. JACQMIN - ☎ 06 84 11 54 52

Equitation :
Haras de Cottard et Poney-Club
Mme GESTIN et M. KELLER
☎ 03 86 74 59 39

Poney-club de Rogny/Ecurie du Rondeau
Mlle DELAGNEAU - ☎ 06 87 79 24 94

Alimentation :
Traiteur
M. SAGET - ☎ 03 86 74 58 56

Boulangerie - *Fermeture le mercredi*
M LOISELEUR - ☎ 03 86 74 53 97

Dépôt de pain - *Fermeture le lundi*
Le Fournil d'Aymeric et Clémence
☎ 02 38 97 11 36

BAR PMU Le Colombier
Fermeture le mardi après-midi
M. COQUILLAT - ☎ 03 86 74 53 09

Bâtiment :
Maçonnerie
M. DELAGNEAU - ☎ 03 86 74 57 03
M. GRENOT - ☎ 03 86 74 53 74

Métallurgie
M. BAUS - ☎ 03 86 74 51 17

Plomberie/Electricité
M. MILOT - ☎ 03 86 74 30 11
M. VACHER - ☎ 09 54 83 97 96

Imp. Centrale - 45500 GIEN